



Le mot du Président

C'est l'heure des nouvelles. Pour en prendre et en donner !

Tout d'abord, je souhaite m'enquérir de votre santé et de votre moral. J'espère que vous et vos proches allez bien et que vous êtes vigilants pour vous assurer la meilleure protection possible face à cette pandémie. A l'heure où je vous écris ces lignes, la perspective d'un déconfinement le 11 mai approche, mais notre vie future sera marquée par deux éléments contradictoires : la nécessité de se protéger d'une part, l'envie d'avancer de l'autre.

Ce que nous a dit Frédéric Oudéa

Ensuite, il me faut vous parler de Société Générale et de votre association. L'Assact SG est destinée à vous représenter en tant qu'actionnaire salarié ou ancien salarié. C'est à ce titre que j'ai eu le 2 avril, avec Vidhee Ferrelloc et Bruno Prigent, les deux vice-présidents de l'association, un entretien téléphonique de plus d'une demi-heure avec Frédéric Oudéa, le Directeur Général de la Société Générale, et Patrick Suet, le Secrétaire du Conseil

d'administration. Une rencontre citée par Les Echos dans son édition du 24 avril 2020 (*voir ci-contre*)

Sachez-le : des personnels de notre Groupe ont été touchés par la maladie. Nous adressons nos pensées collectives à ceux actuellement hospitalisés et aux familles de nos collègues malheureusement disparus.

Côté économique, l'activité est très touchée par les mesures de confinement, mais le Groupe Société Générale continue de tourner. Une très grande partie des collaborateurs est ainsi en télétravail, la Banque de détail en France et à l'international continue de délivrer ses services aux clients et les activités de marché s'effectuent à distance, avec des volumes en forte hausse. En votre nom, l'Assact SG remercie chaleureusement l'ensemble des collaborateurs pour leur travail au service de tous nos clients dans cette période difficile. L'action, elle, très volatile, a touché un plus bas à 12,80 €.

La BCE franchement non conventionnelle

Frédéric Oudéa nous l'a confirmé, la Société Générale ne recourra pas au chômage partiel, ni aux aides de l'État sur le report des charges sociales et fiscales. Toutefois, le Conseil d'administration, comme celui des autres banques de la zone euro, a pris acte des injonctions de la Banque Centrale Européenne (BCE) sur le dividende proposé lors de la prochaine Assemblée Générale du Groupe. Il ne sera pas de 2,20 euros, comme escompté, car aucune distribution ne peut être effectuée pour l'heure.

(suite page 2)

LU DANS LA PRESSE

Les Echos

Mauvaise nouvelle pour les salariés des banques

Autre secteur particulièrement touché : la finance. Chez Société Générale, c'est la double peine pour les actionnaires salariés, qui contrôlent 6,52 % du capital. Non seulement, ils ont vu le cours de leur action chuter de 57 % depuis le début de l'année, mais ils se voient privés du dividende de 2,20 euros par titre. Une mau-

vaise nouvelle pour les investisseurs, en particulier les fidèles actionnaires salariés et retraités, comme l'a reconnu le directeur général, Frédéric Oudéa, auprès de Patrick Pagni, président de l'association des actionnaires salariés de Société Générale (Assact SG). « Car, nous le savons, ce dividende est un véritable complément de revenu pour certains d'entre eux », ajoute ce dernier.

« Les actionnaires salariés voient leur épargne fondre comme neige au soleil » – par Sonia Rolland, vendredi 24 avril 2020

Ce point est un sujet majeur de cet AssActualités. Tout comme les Assemblées générales (AG) de la Société Générale et de votre association. Cette année, en dépit de la situation sanitaire, nous n'avons pas voulu dissocier leur calendrier. Notre AG se tiendra par conférence téléphonique, car il ne paraissait raisonnable – ni forcément légal – de se regrouper le 19 mai. Objectif de cette réunion : valider le cap de notre action et bien nous organiser pour les prochaines étapes pour notre association. Et elles approchent à grands pas. Car cette année, l'AG de la Société Générale – cette fois – devra se prononcer sur une résolution capitale : l'intégration dans les statuts d'une place au conseil d'administrateur du Groupe pour un représentant des actionnaires salariés. Une avancée historique.

Il nous faut transformer l'essai !

Des élections devraient suivre à l'automne pour départager les candidats, et désigner deux finalistes présentés au suffrage de l'AG de la Société Générale en 2021. Le dépôt de cette résolution est une première victoire, mais elle n'est pas une fin. Pour certains d'entre vous, c'est même le combat de toute une vie d'épargnant salarié. Un combat engagé il y a plus de 30 ans lors de la création de l'ASSACT et du Club des Société Générale, les parents de notre association.

Nous n'aurons pas plaisir à partager le verre de l'amitié lors de notre AG cette année, mais il nous faut plus que jamais avancer. Profitons des mois à venir pour emporter des victoires : contre la maladie, pour le poste d'administrateur à la Société Générale ! Et prenons déjà rendez-vous en 2021 pour fêter ces victoires.

Prenez soin de vous.

Patrick Pagni,
Président



La crise du covid-19 nous a démontré l'utilité de disposer du mail des adhérents pour communiquer avec eux rapidement.

40 % d'entre vous nous l'ont déjà indiqué.

Si vous n'avez reçu aucune information de notre part en avril, merci de nous faire un mail à assact.sg@laposte.net pour nous communiquer votre adresse électronique.

Et nous permettre de mieux vous informer à l'avenir.

Dividende : le feuilletton n'est pas terminé

Les récents débats en témoignent : le dividende n'a pas bonne presse auprès du grand public et des politiques. Preuve d'un environnement où le rôle des actionnaires n'est pas reconnu comme il devrait l'être. Le dividende est seulement une partie des bénéfices annuels réalisés par la société. Des profits obtenus après paiement de toutes les charges de l'entreprise, notamment salaires et... impôts. En 2019, les bénéfices du Groupe ont été de 3,25 milliards d'euros. Et le dividende ? Point d'interrogation ! Assactualités vous dit tout sur ce qui c'est passé..

Nov
2017

Chaque société a son approche en matière de distribution de ses profits. Depuis novembre 2017, l'ambition de la Société Générale est de distribuer 50 % du bénéfice réalisé avec un dividende plancher de 2,20 € par action. Approche relative et absolue donc.

Société Générale, pensez à voter à l'AG

La meilleure des solutions pour faire entendre votre voix ?
Le vote par internet.

Par quel site passer ?
Porteurs de parts du fonds E :
www.esalia.com
Actionnaires au nominatif
www.sharingbox.societegenerale.com

Date limite de vote ?
18 mai 15 h

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi donner pouvoir à l'Assact SG via les sites mentionnés.

"Nos actionnaires vont y gagner avec notre nouvelle politique de dividendes !" selon Frédéric Oudéa (Société Générale)



Boursorama, le 14 février 2020

Coronavirus : la BCE demande aux banques de ne pas verser de dividendes

La Banque centrale européenne demande aux banques de la zone euro de ne pas verser de dividende jusqu'au « 1er octobre 2020 au moins ».



Les Echos, le 28 mars 2020

06 02 Lors de l'annonce des résultats du Groupe, Frédéric Oudéa évoque une évolution de la politique de distribution. Le 50 % du résultat à distribuer est maintenu. Toutefois, une partie pourrait s'effectuer non sous forme de dividende, mais de rachat d'actions sur le marché (10 % du résultat max). Le 2,20 € disparaît de la communication de la Société Générale...

13 03 La convocation à l'Assemblée générale de la Société Générale fait apparaître une résolution avec le versement d'un dividende de 2,20 € pour l'exercice 2019.

27 03 La Banque Centrale Européenne demande aux banques de cesser rachats d'actions et versements de dividendes jusqu'au 1^{er} octobre 2020 pour privilégier leur solvabilité.

31 03 Le conseil d'administration modifie la résolution sur le dividende et propose d'affecter le résultat aux réserves.

02 04 Lors de son entretien avec l'Assact SG, Frédéric Oudéa reconnaît que la situation constitue « *une mauvaise nouvelle pour les investisseurs* », comme les fidèles actionnaires salariés et

retraités. Et annonce qu'à l'automne, la situation sera réétudiée. Parmi les pistes éventuelles, la distribution d'un acompte sur dividende sur l'exercice 2020 ou une distribution exceptionnelle de réserves.

? Sur le sujet, nous serons particulièrement attentifs. Car les dividendes sont un complément de revenus nécessaire pour certains d'entre nous. Il ne faut pas non plus affaiblir la capacité de rebond du Groupe, en particulier si le coût du risque flambe. Toutefois, si efforts il y a, ils devront être partagés. Y compris par les dirigeants.

Trente ans d'efforts récompensés ?

Vingt-neuvième résolution

(Modification des paragraphes I et II de l'article 7 des statuts, relatifs à la composition du Conseil d'administration).

C'est la résolution à impérativement voter ! Grâce à l'action résolue de l'Assact SG à l'occasion de la loi Pacte, la Société Générale doit faire une place au conseil d'administration à un représentant des actionnaires salariés. Curieusement, la règle fixée ne comptabilise pas les retraités dans les 100 parrainages requis pour présenter un candidat. Nous nous battons pour que votre rôle soit reconnu. Et au moment du vote, à l'automne, votre voix comptera !

Une résolution historique à l'AG de la Société Générale

75,4 M€

Participation et intéressement 2019

(source : DRH)

Pour les actionnaires salariés en activité de la Société Générale, cela s'appelle la double peine. Car la baisse du dividende a un effet sur les montants attribués au titre de la participation et de l'intéressement.

Montants individuels et délai pour l'affectation seront communiqués en juin. En attendant l'automne et la fin du feuilleton « dividende ».

Votre cotisation 2020 ne sera pas augmentée

Il y a quatre ans, nous avons fait le choix de ne pas prélever la cotisation annuelle, notre budget nous permettant de faire face à nos dépenses. Changement de décor cette année, comme l'avait précisé AssActualités de janvier 2020 : face aux projets à financer, en particulier les élections, votre Conseil d'Administration avait travaillé sur une augmentation de la cotisation de 5 euros pour tous. Mais la crise du coronavirus et la suppression du dividende sont passés par là... Aussi, il a été proposé cette année de faire évoluer nos modes de financement. La cotisation annuelle proposée sera bien fixée à 25 €, mais le prélèvement effectué restera à 20 € pour les adhérents actuels. Votre cotisation 2020 ne sera donc pas augmentée. Notre portefeuille, rendu sagement plus liquide (*voir ci-contre*) sera mis à contribution, et une campagne de dons sera lancée pour financer la campagne pour le Conseil d'administration.



Nos experts avaient allégé

Les réserves de l'Assact SG sont gérées par un comité de gestion du patrimoine composé du trésorier, Philippe Seguy depuis novembre dernier, et de quelques adhérents. Avec beaucoup d'actions en portefeuille ! Lors de la réunion de décembre 2019, décision est prise de vendre près de 35 % des titres. « *A la fois parce que le marché était cher et qu'il fallait dégager du cash pour le budget* », se remémore Dominique Brogly, à la manœuvre ce jour là. Rien à redire. Bien joué !

LE BILLET CASH

de Jean-François Filliatre

Leçon de choses contre leçon de morale

Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, fut de 2008 à 2014 directrice générale des ressources humaines du Groupe Danone. Début avril, sur Cnews, elle lâche : « On va demander de ne pas verser des dividendes, en tout cas à des particuliers, à des individus (...), c'est la solidarité ». Difficile de ne pas en conclure, qu'il était normal de verser des dividendes aux institutionnels plutôt qu'à vous, privilégiés d'actionnaires salariés ! Dans un pays qui affiche l'ambition d'avoir 10 % d'actionnaires salariés, le propos fait tache.

Surtout lorsqu'il est tenu par une responsable confrontée dans sa carrière professionnelle à l'épargne salariale et à l'actionariat salarié ! Nous n'avons même pas la possibilité d'accuser un technocrate qui n'a pas mis les mains dans le cambouis. De son côté, le 15 avril, Bruno Le Maire, le Ministre de l'Economie a fait la leçon aux épargnants qui épargnent trop et n'investissent pas assez ! Comme la France s'est dotée d'une stratégie nationale d'éducation financière, mettons les points sur les i.

Aux politiques qui se cachent souvent derrière le principe de précaution, pour ne pas assumer, rappelons que les actionnaires salariés observent eux le principe de responsabilité. Car si le principe de précaution avait cours en la matière, il n'y aurait pas d'actionariat salarié, les porteurs cumulants entre autres risquent épargne et emploi ou retraite. Rappelons également que le cours des actions du secteur bancaire est très largement affecté par la régulation, elle-même éventuellement contrainte par des politiques pas forcément efficaces. Enfin, l'actionnaire salarié est parfois contraint à la fidélité en raison des cours de Bourse et de l'absence de déductibilité des pertes en cas de cession.

Certaines leçons de morale manquent parfois cruellement de pertinence.

Assact SG

Assact Actualités est le bulletin d'information édité par l'ASSACT-SG, association des salariés et anciens salariés du Groupe Société Générale.



Adresse : Immeuble Rome
75 886 Paris Cedex 18.
Tel : 01 56 37 32 90